



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 10 Mars 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 4 mars 2025
- Affichage de la convocation : 4 mars 2025

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_003\_2025**

► **OBJET : Point n° 3 - MÉDIATHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE LA MÉDIATHÈQUE À L'OPÉRATION PARTIR EN LIVRE 2025**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU.  
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Monsieur Éric PONCHAUX.  
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD**

Le Centre National du Livre (CNL) organise un appel à projets qui permet à tout type de structure de présenter un dossier pour obtenir une labellisation, c'est-à-dire une aide financière du CNL pour son événement dont le taux de concours au projet soutenu peut aller jusqu'à 70 % des coûts des activités littéraires (rémunération des auteurs, illustrateurs et leurs transports, hébergements...).

La Médiathèque va participer, en juillet 2025, à la Manifestation « Partir en Livre » (organisée par le CNL sous l'impulsion du ministère de la Culture) sous forme d'une exposition, d'ateliers de création artistique avec l'illustrateur Sébastien MOURRAIN et de présentations de documents issus des collections patrimoniales de la Médiathèque en partenariat avec le service de la Cohésion sociale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° DEL\_002\_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 03/03/2025,  
Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 27/02/2025,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/02/2025,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide financière du Centre National du Livre pour cet évènement en répondant à l'appel à projets « Partir en livre 2025 »,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

17 MARS 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 10 Mars 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 4 mars 2025
- Affichage de la convocation : 4 mars 2025

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_004\_2025**

► **OBJET : Point n° 4 - MUSÉE DES URSULINES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION-TYPE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CITÉ DES CLIMATS ET VINS DE BOURGOGNE DE MÂCON**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU.  
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Monsieur Éric PONCHAUX.  
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD**

Dans le cadre de ses missions, le Musée des Ursulines s'efforce de contribuer au dynamisme culturel du territoire mâconnais.

L'Association « Cité des Climats et Vins de Bourgogne » localisée à MÂCON a pour objectif de développer son activité culturelle en lien avec le Musée.

Un partenariat entre l'Association « Cité des Climats et Vins de Bourgogne » et le Musée des Ursulines de MÂCON est ainsi proposé pour une durée d'un an. Le but de ce partenariat est de développer une offre conjointe par la création de billets de visite couplés entre les deux sites et de communiquer conjointement sur ce nouveau produit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec l'Association « Cité des Climats et Vins de Bourgogne ».

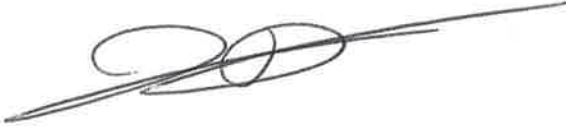
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention de partenariat à intervenir avec l'Association « Cité des Climats et Vins de Bourgogne »,  
jointe en annexe,  
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 03/03/2025,  
Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 27/02/2025,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/02/2025,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Association « Cité des Climats et Vins de Bourgogne », valable un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

17 MARS 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire